ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

universités

Question écrite n° 120922

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche sur la location de certains locaux universitaires à des fins commerciales. En effet, comme l'a montré une récente polémique sur la location des locaux de la Sorbonne pour une présentation de mode d'un grand couturier, cette forme de financement annexe d'une minorité constitue une pratique peu usuelle dans les traditions universitaires, et qui suscite controverse. Dès lors, il conviendrait de définir un code des bonnes pratiques pour l'ensemble du pays, qui faciliterait considérablement la tâche des autorités universitaires face, notamment, aux critiques de la communauté universitaire peu réceptive à, selon elle, cette intrusion des intérêts privés dans l'enceinte de leur université. Il lui demande donc de bien vouloir indiquer sa position sur ce dossier.

Données clés

Auteur : M. Éric Raoult
Circonscription : Seine-Saint-Denis (12e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 120922
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 mars 2007, page 2818